

Réf : AT/DO23/SDT/DRA/RU/311/2023

Annaba le 10 DEC 2023

A

Monsieur : SLIMANI CHAKIB Gérant de l'EURL SONDAS

01 Lot Bouakaz refes Zahouene – Annaba

Objet : Mise en demeure N°02 avant résiliation

Projet : Travaux canalisation 250 Logements Social Sidi Ammar

Bon de commande N° : 230584 du 27/06/2023, ODS N° : 172/2023 du 02/07/2023.

Monsieur,

Je vous informe que le projet de canalisation 250 Logements Social Sidi Ammar qui vous a été confié par le bon de commande et l'ODS ci-dessus référencés avec date limitée des travaux au plus tard le 08/10/2023, or nous constatons que cette date est dépassée sans que les travaux soient achevés et le chantier est à l'abondant.

A cet effet, je vous mets en demeure pour la dernière fois, en vue de livrer le chantier dans un délai de 08 jours, à défaut, il sera procédé à l'application des mesures coercitives prévues par la réglementation en vigueur, notamment l'article (40) du contrat conclu ayant trait à la résiliation au tort exclusif de votre entreprise.

13 ديسمبر 2023



Directeur Opérationnel des
Télécommunications - Annaba
Signé GAOUAOUI Salim